

# NFFN 115.5.2 Backlogs on Family Reunification

IRCC's response to a request for information made by the  
Standing Senate Committee on National Finance on June 19, 2024

## Question

**Senator Loffreda:** Thank you to our witnesses for being here this evening.

My question is for Immigration, Refugees and Citizenship Canada. I still often hear about delays and lack of responses, especially for family reunification. Of course, we can never reunite families quick enough. I see you are seeking close to \$85 million to proceed with building Canada's modern, digital and data-driven migration system, which we briefly touched on. The following is in your own words:

*This system will be nimble, flexible and responsive enough to support growing volumes, actively helping us reduce application processing times; improve tools for our officers; meet the Government's immigration and diversity priorities; and critically respond to the changing needs and expectations of clients as Canada seeks to out-compete other countries for the best and brightest.*

That's important. We have to out-compete other countries for the best and brightest.

A question was asked about the backlog, but how much better is this system compared to the old system? Why am I not hearing from our citizens that there is improvement? I'm still hearing that there is a lot of delay. They can't talk to anybody in the department. I see there are outside contractors. Why do we have them? Is it really necessary? We are in an era where we want to be fiscally responsible. We frequently talk about costs in the Senate. I'd like you to elaborate on those matters, and thank you for all your effort and work moving forward.

[...]

**Senator Loffreda:** I'm looking forward to that list. When can we expect the backlogs in family reunification to come down? Why is it a problem? Is it the levels of government? I have solid examples. I can forward you the emails, if you wish, related to family reunification. People reach out to senators; a lot of them are desperate. I'm talking about bankers from London who can't get married to Canadians, and can't get a visa to work. One man has been trying for three years, so why is that the case?

**Ms. Manseau:** I'll be happy to provide more information.

**Senator Loffreda:** I was looking forward to an answer tonight, but that's okay; I'll wait for the answer.

## Response



# NFFN 115.5.2 Backlogs on Family Reunification

IRCC's response to a request for information made by the  
Standing Senate Committee on National Finance on June 19, 2024

The Government of Canada recognizes the importance of family reunification and is committed to reuniting families in a timely manner. Under the Family Class, Canadian citizens and permanent residents (PRs) are able to sponsor eligible family members to immigrate to Canada as PRs. There are two main categories under the Family Class: 1) spouses, partners and dependent children, and; 2) parents and grandparents.

Processing times differ between these categories because of differences in how Immigration, Refugees and Citizenship Canada (IRCC) receives applications. For the spouses, partners and dependent children category, whether under the in-Canada stream or overseas stream, applications are processed as they are received, and there is no cap on the number of applications that may be submitted. For the parents and grandparents category, applications are received during a defined intake period each year, and the number of complete applications accepted in an intake is set at the discretion of the Minister. Family Class applications are processed in accordance with admission targets in the Multi-Year Levels Plan, which limits the number of applications that may be finalized in a given year.

In addition, processing times for family class applications destined to Quebec are different than those destined for the rest of Canada. This is because, under the Canada-Quebec Accord, the province of Quebec sets its own immigration levels, and has recently set further limits on the number of family applications that it will accept for 2025-2026.

The Governments of Canada and Quebec have a long history of collaborating to advance shared and respective immigration priorities and will continue to do so. As announced in March 2024, IRCC has **started to increase** the processing of family class applications destined for Quebec to decrease processing times relating to family reunification in that province. IRCC is dedicated to bringing families together in Quebec more quickly and will continue to work with the Government of Quebec to better align demand and their allotted levels space to help reunite these families faster.

While IRCC cannot publicly provide information on individual cases, clients can check the status of their application in their MyAccount, through the Citizenship Case Status Tracker, or through the new Permanent Residence Case Tracker for family class spouse, partner and dependent children applications.

On March 31, 2022, IRCC updated its online processing times tool for permanent residence and citizenship services to give clients more accurate estimates of how long it will take to process their application. Updates to the processing times tool are done on a monthly basis.

## Spouse and Partner Permanent Resident Application

In recent years, IRCC has implemented several measures to support and accelerate the processing of spouse and partner permanent resident applications. These measures include file digitization, remote processing of applications, online portals, and an increase in the number of decision-makers.

In addition, on May 30, 2024, IRCC implemented improvements to processing for spouse and partner PR applications by expanding its use of advanced analytics and other automated technology to overseas



# NFFN 115.5.2 Backlogs on Family Reunification

IRCC's response to a request for information made by the  
Standing Senate Committee on National Finance on June 19, 2024

spouse and partner applications. This expands on existing automated tools to process in-Canada spouse and partner PR applications that were introduced in spring of 2021. IRCC uses automated systems to help officers identify routine applications for streamlined processing. These technologies are not used to refuse any applications or deny entry to Canada and officers have the ultimate say in every decision made for all our applicants.

Processing times for spouse and partner applications are improving, outside of those destined for Quebec. From January 1, 2024, to June 30, 2024, processing times for spouse and partner PR applications (excluding Quebec) were approximately 12 months (overseas stream) and eight months (in-Canada stream), compared to 14 months and 11 months (respectively) from January 1, 2023, to June 30, 2023.

There is a 12 month processing time service standard for overseas spouse and partner PR applications. Applications outside of Quebec are meeting this service standard. There is no service standard for in-Canada applications.

From January 1, 2024, to June 30, 2024, processing times for spouse and partner PR applications destined to Quebec were approximately 26 months (overseas stream) and 22 months (in-Canada stream), compared to 26 months (for overseas and in-Canada streams) from January 1, 2023, to June 30, 2023.

## **Temporary Resident Visas for spouses**

Alongside measures to speed up the processing of spouse and partner PR applications, in May 2023, new measures were announced to strengthen family reunification. This included faster temporary resident visa (TRV) processing times for spouse and partner applicants who have a Family Class PR application in progress; new processing tools for spouse and partner TRV applicants and new open work permits for spouse and partner applicants.

While just over half of spouse and partner TRV applications are processed in 30 days or less, some applications for spouses, partners and their accompanying children may take longer to process in order to verify the applicant's information to maintain the integrity of the immigration system. For instance, additional information and review may be required to ensure that proper child custody arrangements are in place and that applicants are properly screened based on security and health requirements.

## **Parents and Grandparents Permanent Residents Applications**

Demand for parent and grandparent sponsorship remains significantly greater than available admissions space in the Multi-Year Levels Plan. To manage demand, IRCC receives a target number of complete applications each year set at the discretion of the Minister. Prospective sponsors submit their interest during a designated Interest to Sponsor period, and the Department then invites a specified number to submit an application using a random selection process.



## NFFN 115.5.2 Backlogs on Family Reunification

IRCC's response to a request for information made by the  
Standing Senate Committee on National Finance on June 19, 2024

Once applications are deemed complete and accepted for processing, they are added to an existing inventory queue and processed in accordance with admission targets set in the Multi-Year Levels Plan. The Government of Canada has increased parents and grandparents admission targets in recent years, with the 2024-2026 Levels Plan planning for 32,000 in 2024 and increasing to 34,000 in 2025 and 2026. These increases allow the Department to finalize more applications from the inventory queue each year, decreasing processing times.

Processing times for the Parents and Grandparents program (outside of Quebec) at the end of June 2024 were 29 months, in comparison to 38 months at the end of December 2022. For Quebec-destined applicants, processing times were noted as 37 months at the end of June 2024, in comparison to 41 months at the end of December 2022.

### **Super Visa for Parents and Grandparents**

Parents and grandparents who are waiting for their parents and grandparents applications to be processed may also be eligible to apply for a Super Visa, which is a multi-entry visa that allows parents or grandparents to stay in Canada for extended lengths of time. The Super Visa is valid for up to 10 years and recent changes allow holders to stay in Canada for five years at a time, with the option to extend their visit by up to two years at a time without leaving the country. Processing times for Super Visas are currently averaging 68 days.



# NFFN 115.5.2 Retards dans le regroupement familial

Réponse d'IRCC à une demande d'information présentée par le  
Comité sénatorial permanent des finances nationales le 19 juin 2024

## Question

**Le sénateur Loffreda :** Je remercie les témoins d'être ici ce soir.

Ma question s'adresse à Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada. J'entends encore souvent parler de retards et d'absences de réponses, surtout dans les cas de réunification des familles. Bien sûr, on ne peut jamais réunir trop tôt les familles. Je vois que vous demandez près de 85 millions de dollars pour créer le système de migration moderne, numérique et axé sur les données du Canada dont nous avons brièvement parlé. Je vous cite :

*Ce système sera suffisamment agile et souple pour répondre au nombre croissant de demandes, ce qui nous aidera activement à réduire les délais de traitement des demandes; à améliorer les outils pour nos agents; à répondre aux priorités du gouvernement en matière d'immigration et de diversité, ainsi qu'à prendre des mesures cruciales pour combler les attentes et les besoins changeants des clients dans un contexte où le Canada cherche à se démarquer d'autres pays pour attirer les personnes les plus brillantes et les plus talentueuses.*

C'est important. Nous devons nous démarquer des autres pays pour attirer la crème de la crème.

On a posé une question au sujet de l'arriéré. Dans quelle mesure ce système est-il supérieur à l'ancien? Pourquoi n'avons-nous pas d'échos de nos concitoyens indiquant que les choses s'améliorent? On continue de me dire qu'il y a beaucoup de retard. Les gens n'arrivent pas à parler à qui que ce soit au ministère. Je vois qu'il y a des entrepreneurs de l'extérieur. Pourquoi faisons-nous appel à eux? Est-ce vraiment nécessaire? Nous sommes à l'heure de la responsabilité financière. On parle souvent des coûts au Sénat. J'aimerais que vous nous en disiez davantage sur ces questions, et je vous remercie de tout le travail que vous vous apprêtez à faire.

[...]

**Le sénateur Loffreda :** J'ai hâte de voir la liste. Quand pouvons-nous nous attendre à ce que les arriérés dans la réunification des familles se résorbent? Pourquoi est-ce un problème? Est-ce dû aux ordres de gouvernement? J'ai des exemples concrets. Je peux vous envoyer les courriels que j'ai reçus sur la réunification des familles, si vous le souhaitez. Les gens demandent de l'aide aux sénateurs; un grand nombre d'entre eux sont désespérés. Je parle de banquiers de Londres, qui ne peuvent pas épouser une personne de citoyenneté canadienne et qui n'arrivent pas à obtenir un visa de travail. Il y a un homme qui essaie depuis trois ans. Qu'est-ce qui explique cette situation?



# NFFN 115.5.2 Retards dans le regroupement familial

Réponse d'IRCC à une demande d'information présentée par le  
Comité sénatorial permanent des finances nationales le 19 juin 2024

**Mme Manseau :** Je me ferai un plaisir de fournir plus de renseignements.

**Le sénateur Loffreda :** J'espérais obtenir une réponse ce soir, mais d'accord; j'attendrai la réponse.

## Réponse

Le gouvernement du Canada reconnaît l'importance de la réunification des familles et s'est engagé à procéder à cette réunification en temps opportun. Dans la catégorie du regroupement familial, les citoyens canadiens et les résidents permanents (RP) peuvent parrainer des membres de leur famille admissibles pour qu'ils immigreront au Canada à titre de RP. Il existe deux catégories principales dans la catégorie du regroupement familial : 1) les époux, les conjoints de fait et les enfants à charge; 2) les parents et les grands-parents.

Les délais de traitement diffèrent d'une catégorie à l'autre en raison des différences dans la façon dont Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) reçoit les demandes. Pour la catégorie des époux, des conjoints de fait et des enfants à charge, que ce soit au Canada ou à l'étranger, les demandes sont traitées au fur et à mesure qu'elles sont reçues, et il n'y a pas de plafond quant au nombre de demandes qui peuvent être présentées. Pour la catégorie des parents et des grands-parents, les demandes sont reçues au cours d'une période d'admission définie chaque année, et le nombre de demandes complètes acceptées à l'admission est fixé à la discrétion du Ministre. Les demandes de la catégorie du regroupement familial sont traitées conformément aux cibles d'admission du Plan pluriannuel des niveaux d'immigration, qui limite le nombre de demandes qui peuvent être finalisées au cours d'une année donnée.

De plus, les délais de traitement des demandes de la catégorie du regroupement familial qui concernent le Québec sont différents de ceux des demandes qui concernent le reste du Canada. C'est parce que, dans le cadre de l'Accord Canada-Québec, la province de Québec établit ses propres niveaux d'immigration et a récemment établi des limites supplémentaires quant au nombre de demandes au titre du regroupement familial qu'elle acceptera pour 2025-2026.

Le gouvernement Canada et le gouvernement du Québec collaborent depuis longtemps pour faire progresser leurs priorités communes et respectives en matière d'immigration, et ils poursuivront cette collaboration. Comme annoncé en mars 2024, IRCC a **commencé à accroître** le traitement des demandes de la catégorie du regroupement familial à destination du Québec afin de ralentir la croissance des arriérés et des délais de traitement liés à la réunification des familles dans cette province. Compte tenu de l'arriéré qui s'est accumulé au cours des dernières années, cela prendra du temps. IRCC est déterminé à réunir les familles au Québec plus rapidement et continuera de travailler avec le gouvernement de cette province pour mieux harmoniser la demande aux niveaux d'immigration permis par le Québec, afin d'accélérer les choses.



## NFFN 115.5.2 Retards dans le regroupement familial

Réponse d'IRCC à une demande d'information présentée par le  
Comité sénatorial permanent des finances nationales le 19 juin 2024

Bien qu'IRCC ne puisse pas fournir publiquement d'information sur des cas individuels, les clients peuvent vérifier l'état de leur demande dans leur compte MonDossier, au moyen de l'outil de suivi des cas de citoyenneté ou du nouvel outil de suivi des cas de résidence permanente pour les demandes de la catégorie du regroupement familial visant les époux, les conjoints de fait et les enfants à charge.

Le 31 mars 2022, IRCC a mis à jour son outil en ligne sur les délais de traitement pour les services de résidence permanente et de citoyenneté afin de fournir aux clients des estimations plus précises du temps qu'il faudra pour traiter leur demande. Des mises à jour de l'outil sur les délais de traitement sont effectuées chaque mois.

### **Demande de résidence permanente des époux ou conjoints de fait**

Au cours des dernières années, IRCC a mis en œuvre plusieurs mesures pour appuyer et accélérer le traitement des demandes de résidence permanente des époux et conjoints de fait. Ces mesures comprennent la numérisation des dossiers, le traitement à distance des demandes, l'utilisation de portails en ligne et l'augmentation du nombre de décideurs.

De plus, le 30 mai 2024, IRCC a mis en œuvre des améliorations au traitement des demandes de résidence permanente des époux et des conjoints de fait en élargissant son utilisation de l'analytique avancée et d'autres technologies automatisées pour traiter les demandes présentées par des époux ou conjoints de fait à l'étranger. Cette mesure augmente le nombre d'outils automatisés existants pour traiter les demandes de résidence permanente présentées au Canada par un époux ou un conjoint de fait, lancées au printemps 2021. IRCC utilise des systèmes automatisés pour aider les agents à identifier les demandes de routine en vue d'un traitement simplifié. Ces technologies ne sont pas utilisées pour rejeter des demandes ou refuser l'entrée au Canada et nos agents ont le dernier mot sur toutes les décisions prises pour tous nos demandeurs.

Les délais de traitement des demandes de résidence permanente des époux et conjoints s'améliorent, sauf pour les demandes qui concernent le Québec. Du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2024, les délais de traitement des demandes de résidence permanente des époux et conjoints de fait (à l'exception du Québec) étaient d'environ 12 mois à l'étranger et huit mois au Canada, comparativement à 14 mois et à 11 mois, respectivement, du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2023.

La norme relative au délai de traitement pour les demandes de RP d'époux et de conjoints de fait présentées depuis l'étranger est de 12 mois. Les demandes qui ne concernent pas le Québec respectent cette norme de service. Il n'y a pas de norme de service pour les demandes présentées depuis le Canada.

Du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2024, les délais de traitement des demandes de résidence permanente des époux et conjoints de fait à destination du Québec étaient d'environ 26 mois à l'étranger et de 22 mois au Canada, comparativement à 26 mois (à l'étranger et depuis le Canada), respectivement, du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2023.



# NFFN 115.5.2 Retards dans le regroupement familial

Réponse d'IRCC à une demande d'information présentée par le  
Comité sénatorial permanent des finances nationales le 19 juin 2024

## Visas de résident temporaire pour les époux et conjoints de fait

En plus des mesures visant à accélérer le traitement des demandes de résidence permanente au titre de la catégorie des époux et conjoints de fait, de nouvelles mesures ont été annoncées en mai 2023 pour renforcer la réunification des familles. Cela comprend une accélération des délais de traitement des demandes de visa de résident temporaire (VRT) pour les époux ou conjoints de fait dont la demande de résidence permanente au titre de la catégorie du regroupement familial est en cours; ainsi que de nouveaux outils de traitement pour les demandeurs de VRT pour époux ou conjoint de fait et de nouveaux permis de travail ouverts pour les demandeurs de VRT pour époux ou conjoint de fait.

Alors qu'un peu plus de la moitié des demandes de VRT pour époux et conjoint sont traitées en 30 jours ou moins, le traitement de certaines demandes pour époux, conjoint de fait et enfants qui les accompagnent peut demander plus de temps afin de maintenir l'intégrité du système d'immigration. Par exemple, il peut être nécessaire d'obtenir des renseignements supplémentaires et de procéder à un examen pour s'assurer que les ententes de garde d'enfants adéquates sont en place et que les demandeurs font l'objet d'une vérification appropriée en fonction des exigences en matière de sécurité et de santé.

## Demandes de résidence permanente des parents et des grands-parents

Le nombre de demandes de parrainage de parents et de grands-parents demeure nettement supérieur au nombre de places prévues dans le Plan pluriannuel des niveaux d'immigration. Pour gérer la demande, IRCC reçoit un nombre cible de demandes complètes chaque année, établi à la discrétion du Ministre. Les répondants potentiels font part de leur intérêt au cours d'une période désignée pour soumettre le formulaire « Intérêt pour le parrainage », et le Ministère invite ensuite un nombre déterminé de personnes à soumettre une demande dans le cadre d'un processus de sélection aléatoire.

Une fois que les demandes sont jugées complètes et acceptées aux fins de traitement, elles sont ajoutées à une file d'attente et traitées conformément aux cibles d'admission établies dans le Plan pluriannuel des niveaux d'immigration. Les délais de traitement pour les demandes de parents et les grands-parents sont principalement touchés par le fait qu'une ronde de demandes est effectuée chaque année, en combinaison avec le nombre de demandes à traiter conformément aux cibles du Plan pluriannuel des niveaux d'immigration. Le gouvernement du Canada a augmenté les cibles d'admission de parents et de grands-parents au cours des dernières années, grâce au Plan des niveaux de 2024-2026, qui prévoit 32 000 admissions en 2024, puis 34 000 en 2025 et 2026. Ces augmentations permettent au Ministère de traiter un plus grand nombre de demandes de la file d'attente chaque année, ce qui réduit les délais de traitement.

Les délais de traitement pour le Programme des parents et des grands-parents (à l'extérieur du Québec) à la fin de juin 2024 étaient de 29 mois, comparativement à 38 mois à la fin de décembre 2022. Pour les





## NFFN 115.5.2 Retards dans le regroupement familial

Réponse d'IRCC à une demande d'information présentée par le  
Comité sénatorial permanent des finances nationales le 19 juin 2024

demandeurs à destination du Québec, les délais de traitement étaient de 37 mois à la fin de juin 2024, comparativement à 41 mois à la fin de décembre 2022.

### **Super visa pour parents et grands-parents**

Les parents et les grands-parents en attente du traitement de leur demande de résidence permanente peuvent demander un super visa, c'est-à-dire un visa à entrées multiples qui leur permet de rester au Canada pendant de longues périodes. Le super visa est valide pour une période maximale de 10 ans, et des changements récents permettent aux titulaires de séjourner au Canada pendant cinq ans à la fois, avec la possibilité de prolonger le séjour jusqu'à deux ans à la fois sans quitter le pays. Les délais de traitement des super visas sont actuellement de 68 jours, en moyenne.

